

# Circulaire de Rentrée – LGT

## Communication

### Organigramme

Chef d'établissement	Richard FETRE
Directrice Adjointe	Mélanie DEBRUE
CPE	Thomas PARENT
DDFPT	Sébastien BOUTONNE

### Ecole directe

Ecole directe est l'application informatique principale de communication entre les parents, les élèves, les enseignants, l'administration et la direction de l'établissement.

Vous pourrez y suivre les résultats scolaires, les absences, le cahier de texte ainsi que les devoirs de votre enfant. Les enfants auront leurs codes par leur professeur principal. Attention, les 2 codes ne donnent pas accès aux mêmes droits. Il est important de consulter son propre profil, famille ou élève.

### Contacts

Standard	03 27 53 60 30
Absences	03 27 53 60 35
Comptabilité	03 27 53 60 34
Bourses / transport	03 27 53 62 78

📍 157 rue de l'Hôtel de ville  
BP 20069  
59620 AULNOYE-AYMERIES  
✉ « [directionj.arc@inst-jasc.fr](mailto:directionj.arc@inst-jasc.fr) »

Notre site Internet : «[www.institutionsaintejeannedarc.fr](http://www.institutionsaintejeannedarc.fr)»

### Réseaux sociaux

Il n'y a pas d'information officielle sur les réseaux sociaux mais vous y trouverez la vie de l'établissement avec des photos des voyages, interventions et actions diverses, la pastorale  
Suivez-nous sur Facebook et Instagram



## Pastorale

L'institution sainte Jeanne d'Arc est une institution catholique. La communauté éducative qu'elle rassemble forme en quelque sorte une communauté chrétienne animée par l'Evangile.

La pastorale au sein de l'établissement correspond aux valeurs de l'Eglise Catholique dans le respect de la liberté d'opinion de chacun.

Les élèves de 6ème et 5ème ont une heure de pastorale obligatoire dans leur emploi du temps. Les élèves de lycée et les étudiants de BTS se voient proposer des temps d'échange lors de repas un jeudi midi par mois. Ces moments de réflexion se font autour de thèmes choisis au préalable par les jeunes.

Ces moments de partage sont animés par l'animatrice en pastorale du lycée ainsi que par des professeurs bénévoles et le prêtre référent de l'établissement.

De manière ponctuelle, les élèves sont sensibilisés au partage grâce à des actions caritatives, à la foi par des célébrations, à l'espérance à l'occasion de témoignages.

Autour de l'animatrice en pastorale, une équipe de membres du personnel de l'institution sous la direction du chef d'établissement se réunit régulièrement afin d'offrir une pastorale en adéquation avec nos jeunes et les besoins de notre temps.

## Règlement et Horaires

### Entrées et Sorties

Les lycéens devront présenter leur carte de self pour pouvoir entrer ou sortir de l'établissement.

### Absences

La présence des élèves est vérifiée à chaque heure et toute absence donne lieu à un SMS. En cas d'absence de cours dans l'emploi du temps, les élèves vont en études ou au CDI. Merci de prévenir la vie scolaire avant 9h en cas d'absence. (03.27.53.60.35)

### Horaire des cours

8h10-9h05	13h00-13h55
9h05-10h00	13h55-14h50
10h00-10h15 récréation	14h50-15h45
10h15-11h10	15h45-16h00 récréation
11h10-12h05	16h00-16h55
12h05-13h00	16h55-17h50

### Protocole sanitaire

L'établissement respecte le protocole sanitaire en vigueur. Les élèves ne le suivant pas seront sanctionnés.

## Règlement et Sanction

Le lycée fait partie d'une institution aux objectifs éducatifs bien déterminés qui exigent pour être atteints le respect de certaines règles.

Le règlement, signé par l'élève et la famille lors de l'inscription, prévoit une échelle de sanctions positives et négatives.

Le principe est d'encourager les comportements positifs (satisfecit, encouragements, félicitations) et d'obtenir un changement des attitudes négatives (travaux supplémentaires, avertissements, retenues, conseil éducatif, conseil de discipline).

Les sections professionnelles disposent d'une charte spécifique jointe à la circulaire qui sera insérée dans le carnet en début d'année.

## Tenues

Une tenue correcte et respectueuse d'autrui est demandée à chacun, de même qu'une conduite décente ; aussi bien à l'intérieur qu'aux abords du lycée.

Dans les buts que l'établissement poursuit, la tenue vestimentaire constitue un aspect non négligeable. Les élèves doivent veiller à porter une tenue propre, correcte, discrète, et toujours adaptée aux enseignements.

Pour ces motifs, les jeans troués, shorts, piercing visibles, couvre-chefs, ... ne sont pas acceptés. Les survêtements sont strictement réservés aux cours d'EPS.

Certaines sections peuvent imposer pour certains cours ou toute la semaine des tenues spécifiques en lien avec celles-ci (voir règlement de la section à signer par l'élève ou l'étudiant)

Le cas échéant, les parents devront venir rechercher l'élève pour se changer.

## Internat

Si votre enfant est interne, vous trouverez ci-joint le trousseau à avoir dès la rentrée, ainsi que le règlement de l'internat.

## L'A.P.E.L.

L'Association des **Parents d'Elèves** de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) est une instance de l'établissement qui en cas de besoin est à votre disposition sur rendez-vous. A cet effet une boîte aux lettres leur est attribué au secrétariat.

L'APEL vous représente au sein de l'institution et s'implique dans la vie de l'établissement à travers plusieurs actions (Fournitures Scolaires, Manuels Scolaires, Aide aux voyages, Marché de Noël, Fête du collège, ...). Vous pouvez adhérer à cette association. (**Annexe 1**)

## Fournitures Scolaires

Vous trouverez ci-joint la liste des fournitures pour la rentrée.

## Manuels Scolaires

Changement cette année : vous trouverez ci-joint la liste des manuels à vous procurer pour la rentrée. Une bourse aux livres sera organisée en fin d'année scolaire pour vous permettre de revendre les livres achetés.

Pour les cahiers de Travaux Dirigés, nous regroupons les achats afin d'avoir les mêmes collections pour tous les élèves. (**Annexe 2**)

## Carte génération Hauts de France

Gratuite et réservée aux lycéens et apprentis des Hauts-de-France, la carte Génération #HDF ouvre droit à de nombreuses aides pour l'acquisition des manuels scolaires et des équipements nécessaires à la scolarité ou l'apprentissage.

Pour commander vos cartes « Gestion # HDF » vous devez vous connecter sur le site : <http://generation.hautsdefrance.fr>

Attention, les élèves déjà inscrits au **lycée** Jeanne d'Arc l'année scolaire 2021-2022 n'ont pas besoin de faire cette démarche.

## RENTREE 2022 :

### Classes de 2GT : Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 2022

13h00 : Rentrée des pensionnaires

14h00 : Rentrée des élèves au restaurant « le 157 »

Prise en charge par les professeurs principaux jusqu'à 16h30

Les élèves seront en intégration le vendredi 2 septembre 2022 de 8h10 à 16h

Les cours commenceront le lundi 5 septembre 2022.

### Classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale GT : Lundi 5 Septembre 2022

9h00 : Rentrée des pensionnaires

10h00 : Rentrée des élèves au restaurant « le 157 »

Prise en charge par les professeurs principaux jusqu'à 12h00

Les cours commenceront le lundi 5 septembre 2022 à 13h00

# MEMO POUR LE TRANSPORT - Année scolaire 2022/2023 -

- ❖ Pour tous les élèves scolarisés au lycée uniquement domiciliés **dans le Nord**, vous pouvez faire une demande sur le site :

[transportscolaire.hautsdefrance.fr](http://transportscolaire.hautsdefrance.fr)

## **ATTENTION**

Pour tous les élèves domiciliés dans les communes suivantes :

### ❖ **Pour les élèves en Lycée :**

AIBES - ASSEVENT – AULNOYE AYMERIES - BACHANT – BEAUFORT -  
BERLAIMONT — BERSILLIES – BETTIGNIES – BOUSIGNIES SUR ROC -  
BOUSSIERES / SAMBRE – BOUSSOIS – CERFONTAINE – COLLERET –  
COUSOLRE - ECLAIBES – ECUELIN - ELESMES – FEIGNIES –  
FERRIERE LA GRANDE – FERRIERE LA PETITE – GOGNIES CHAUSSEE -  
HARGNIES -HAUTMONT – JEUMONT – LA LONGUEVILLE - LEVAL –  
LIMONT FONTAINE – LOUVROIL – MARPENT – MAUBEUGE –  
MONCEAU ST WAAST – NEUF MESNIL – NOYELLES SUR SAMBRE -  
OBRECHIES – PONT SUR SAMBRE- QUIEVELON - RECQUIGNIES –  
ROUSIES – SAINT REMY DU NORD – SASSEGNIES – VIEUX MESNIL –  
VIEUX RENG – VILLERS SIRE NICOLE

### ❖ **Pour les élèves en Collège :**

AULNOYE AYMERIES - BACHANT – BEAUFORT – BERLAIMONT –  
ECUELIN – JOLIMETZ – LE QUESNOY – LEVAL – MONCEAU ST WAAST –  
NOYELLES / SAMBRE – PONT SUR SAMBRE – ST REMY CHAUSSEE –  
ST REMY DU NORD - SASSEGNIES

Vous devez faire une demande sur le site :

<http://www.smtus.fr/PECS/Eleve>

- ❖ Pour tous les élèves scolarisés au lycée uniquement domiciliés **dans le Pas-de-Calais**, vous pouvez faire une demande sur le site :

<https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

# **INFO : BOURSES**

- ❖ Pour les nouveaux élèves entrant en lycée dans notre établissement, la demande de bourses doit être faite à l'établissement d'origine avant le 6 juillet 2022. Après cette date, vous pouvez prendre contact avec le Secrétariat du Lycée Jeanne d'Arc.
- ❖ Pour les élèves boursiers arrivant au Lycée Jeanne d'Arc, le transfert de bourse doit être fait à l'établissement d'origine. Vous devez ramener les papiers complétés à cet établissement qui effectue le transfert à l'Inspection Académique.
- ❖ Les lycéens boursiers (scolarisés au Lycée Jeanne d'Arc) durant l'année scolaire 2021/2022 et poursuivant leur scolarité dans notre établissement recevront des documents par voie postale soit au mois d'août ou en septembre.
- ❖ Pour nos collégiens qui continuent leur scolarité, il faut obligatoirement refaire la demande ; Les documents seront expédiés à votre domicile par voie postale en septembre.
- ❖ En cas de changement de situation (décès, chômage, naissance, baisse importante de revenus), un dossier de « Vérification de Ressources » doit être retiré au secrétariat.



ASSOCIATION  
DE PARENTS D'ÉLÈVES  
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

[www.apel.fr](http://www.apel.fr)

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement (si les conditions sanitaires nous le permettent) :

- mise en place des parents correspondants,
- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
- organisation de la fête de l'école, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents,
- mais aussi participation financière aux projets pédagogiques des enseignants (voyages, atelier culturel...). **Cette année, l'APEL a participé aux voyages de toutes les classes qui en ont fait la demande pour un montant total de 2200 euros.**

**Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'Apel pour un montant de 18 €.**

Si vous avez plusieurs enfants dans le même établissement, vous ne paierez qu'une seule fois cette cotisation. Si vous avez plusieurs enfants dans des établissements catholiques différents, vous paierez une seule fois cette cotisation dans l'établissement de l'aîné, puis uniquement la part "établissement" (pour chaque établissement différent).

**Cordialement,  
Les membres de l'APEL.**

**BULLETIN D'ADHESION A L'APEL Jeanne d'Arc POUR L'ANNEE 2022-2023**

Nom et prénom des parents : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Noms, prénoms et classes des enfants scolarisés dans  
l'établissement Jeanne d'Arc (collège, lycée...)**

1er enfant : .....

2ème enfant : .....

3ème enfant : .....

**Montant de la cotisation : 18 €  
Part établissement : 6 €**

**Merci de libeller votre chèque à  
APEL Jeanne d'Arc**

Je souhaite apporter mon aide à un  
ou plusieurs événements dans  
l'année :  Oui  Non

## Liste des Manuels Scolaires

### 2STHR

### Année 2022-2023

<b>Matières</b>	<b>Editeur</b>	<b>ISBN</b>
<b>Histoire - Géographie</b>	<b>Nathan</b>	<b>978-2-091-72888-9</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>Le livre Scolaire</b>	<b>978-2-377-60147-9</b>
<b>Anglais : English Sparks</b>	<b>Belin</b>	<b>979-10-358-0233-2</b>
<b>Allemand : Mitreden</b>	<b>Hachette</b>	<b>978-2-013-23614-0</b>



## FOURNITURES RENTREE 2022 – 2STHR

**POUR TOUS LES COURS** : A vérifier pendant chaque période de vacances

- 1 clé USB 8GO
- Feuillet mobiles
- Copies doubles
- Une trousse complète

<b>Français</b>	1 Chemise à élastique + sous chemises
<b>Mathématiques</b>	Cahier ou classeur (au choix de l'élève) Calculatrice scientifique Casio 35+ Matériel de géométrie : règle, rapporteur, équerre, compas Papier millimétré
<b>Histoire Géographie</b>	2 cahiers 24*32 96 pages Feutres pointes fines + Crayons de couleurs + normographe
<b>Anglais</b>	Cahier A4 96 pages + 1 Chemise à élastique
<b>Espagnol</b>	1 cahier 24*32 + Surligneurs
<b>Allemand</b>	1 cahier 24*32 96 pages
<b>Accompagnement personnalisé</b>	1 porte-vues (80 vues)

**ANNEXE 2**  
**ACHAT DES CAHIERS DE TD**  
**Année 2022-2023**

Nom

Prénom

Classe

Désignations	Montant
<b>TD Sciences + Français</b>	<b>29.45€</b>

- En espèces
- Par chèque à l'ordre de l'OGEC JdA

Date :

Signature :

## **INFO : BOURSES**

- ❖ Pour les nouveaux élèves entrant en lycée dans notre établissement, la demande de bourses doit être faite à l'établissement d'origine avant le 6 juillet 2021. Après cette date, vous pouvez prendre contact avec le Secrétariat du Lycée Jeanne d'Arc.
  
- ❖ Pour les élèves boursiers arrivant au Lycée Jeanne d'Arc, le transfert de bourse doit être fait à l'établissement d'origine. Vous devez ramener les papiers complétés à cet établissement qui effectue le transfert à l'Inspection Académique.
  
- ❖ Les lycéens boursiers (scolarisés au Lycée Jeanne d'Arc) durant l'année scolaire 2020/2021 et poursuivant leur scolarité dans notre établissement recevront des documents par voie postale soit au mois d'août ou en septembre.
  
- ❖ Pour nos collégiens qui continuent leur scolarité, il faut obligatoirement refaire la demande ; Les documents seront expédiés à votre domicile par voie postale en septembre.
  
- ❖ En cas de changement de situation (décès, chômage, naissance, baisse importante de revenus), un dossier de « Vérification de Ressources » doit être retiré au secrétariat.

# MEMO POUR LE TRANSPORT - Année scolaire 2021/2022 -

- ❖ Pour tous les élèves scolarisés au lycée uniquement domiciliés **dans le Nord**, vous pouvez faire une demande sur le site :

[transportscolaire.hautsdefrance.fr](http://transportscolaire.hautsdefrance.fr)

## **ATTENTION**

Pour tous les élèves domiciliés dans les communes suivantes :

### **❖ Pour les élèves en Lycée :**

AIBES - ASSEVENT – AULNOYE AYMERIES - BACHANT – BEAUFORT -  
BERLAIMONT — BERSILLIES – BETTIGNIES – BOUSIGNIES SUR ROC -  
BOUSSIERES / SAMBRE – BOUSSOIS – CERFONTAINE – COLLERET –  
COUSOLRE - ECLAIBES – ECUELIN - ELESMES – FEIGNIES –  
FERRIERE LA GRANDE – FERRIERE LA PETITE – GOGNIES CHAUSSEE -  
HARGNIES -HAUTMONT – JEUMONT – LA LONGUEVILLE - LEVAL –  
LIMONT FONTAINE – LOUVROIL – MARPENT – MAUBEUGE –  
MONCEAU ST WAAST – NEUF MESNIL – NOYELLES SUR SAMBRE -  
OBRECHIES – PONT SUR SAMBRE- QUIEVELON - RECQUIGNIES –  
ROUSIES – SAINT REMY DU NORD – SASSEGNIES – VIEUX MESNIL –  
VIEUX RENG – VILLERS SIRE NICOLE

### **❖ Pour les élèves en Collège :**

AULNOYE AYMERIES - BACHANT – BEAUFORT – BERLAIMONT –  
ECUELIN – JOLIMETZ – LE QUESNOY – LEVAL – MONCEAU ST WAAST –  
NOYELLES / SAMBRE – PONT SUR SAMBRE – ST REMY CHAUSSEE –  
SAINT REMY DU NORD - SASSEGNIES

Vous devez faire une demande sur le site :

<http://www.smtus.fr/PECS/Eleve>

- ❖ Pour tous les élèves scolarisés au lycée uniquement domiciliés **dans le Pas-de-Calais**, vous pouvez faire une demande sur le site :

<https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr>